

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

varié. Relevons cependant que le rendement des obligations de la Confédération a passé de 3,16 % à fin septembre 1959 à 3,32 % à fin janvier 1960, alors que pour la même période le taux moyen d'intérêt des bons de caisse des cinq grandes banques a progressé de 3,03 % à 3,32 %. En outre, on constate une hausse lente des taux d'intérêt pour les émissions d'emprunts obligataires. Il faut compter actuellement avec un taux de 4 % pour les sociétés suisses et de 4 1/2 % pour les emprunteurs étrangers. Il n'est pas exclu que ce renchérissement du loyer de l'argent se poursuive, si l'on tient compte du calendrier d'émissions très chargé ainsi que des niveaux des taux d'intérêt beaucoup plus élevés à l'étranger que chez nous.

Le commerce extérieur de la Suisse en janvier 1960. — Comparativement au mois correspondant de l'année précédente, les importations sont restées stationnaires et atteignent 588,9 millions de francs (mois précédent : 940 millions) alors que les exportations ont augmenté de 17,4 millions et totalisent 505,1 millions de francs (mois précédent : 749,1 millions). Le mouvement de notre commerce extérieur, par jour ouvrable, s'établit à 23,6 millions de francs (janvier 1959 : 22,6 millions) aux entrées, et à 20,2 millions (janvier 1959 : 18,8 millions) aux sorties.

Sous l'influence d'exportations accrues, en présence d'une valeur d'importation stationnaire, le déficit de la balance commerciale est tombé de 100,9 à 83,8 millions de francs par rapport au mois de janvier 1959.

Baisse de 1 % de l'indice des prix de gros. — L'indice des prix de gros (calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), mesure des variations de prix des principaux produits alimentaires non travaillés, ainsi que des principales matières premières et auxiliaires non transformées, s'inscrivait à 215,1 à fin février 1960 (août 1939 = 100) contre 217,2 à fin janvier. On constate ainsi, d'un mois à l'autre, un recul du niveau moyen des prix de 1 %.

La récolte vinicole en 1959. — La récolte vinicole suisse de l'automne dernier s'est élevée, pour l'ensemble du pays, à 1 061 221 hectolitres, contre 653 892 hectolitres l'année précédente, pour une surface cultivée pratiquement de même étendue (12 350 hectares). En qualité également, cette récolte est considérée comme très au-dessus de la moyenne.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin et publicité : R. Steiner, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. - Tél. : président : 032/6 40 07 ; secrétariat : 066/2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : 066/2 14 37. Abonnement annuel : 8 fr. Le numéro : 1 fr.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source